Préfecture de l'Aveyron
Date de reception de l'AR: 22/12/2023
012-211200571-DE_2023_374-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 21 décembre 2023

A 20h30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe
Absents :
Excusés : LAGARDE Clarisse, COSTES Geneviève
Représentés : GAULTIER de KERMOAL François représenté par FRAYSSE Julien, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie, ISNARD Claude représenté par COSTES Michel
Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 14 décembre 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : Publié le :

OBJET : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
7551	Excédent des BA administratifs	17 412.33	0.00
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0.00	17 412.33
Total FONCTIONNEMENT		**17 412.33**	**17 412.33**

Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040)	virement à la section fonctionnement	17 412.33	0.00
27638	Créance autres établissements public	0.00	17 412.33
Total INVESTISSEMENT		**17 412.33**	**17 412.33**
TOTAL		**34 824.66**	**34 824.66**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix dont 3 par procuration , vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

MAIRIE DE CASSAGNES-BEGONHES (12120)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal adminstratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien http://www.telerecours.fr